

Public en reprise d'études et indemnisé par Pôle Emploi ou bénéficiaire d'un dispositif de formation professionnelle continue

- **Demandeur d'emploi**
- **Bénéficiaire d'un dispositif de formation professionnelle continue (CIF, CFP, PLAN de FORMATION ou autre financement)**

Au 1^{er} septembre 2018, si vous êtes demandeur d'emploi indemnisé, ou si vous êtes bénéficiaire d'un dispositif de formation professionnelle continue (CIF, DIF, CPF...) votre inscription administrative relève à priori d'un statut « formation continue » : c'est le service de la Formation Continue de l'Université Toulouse Jean Jaurès qui le détermine.

Aussi, en parallèle à votre démarche auprès de l'ESPE, vous devez obligatoirement prendre contact avec le service de la formation continue, afin de constituer un dossier avant de vous présenter sur la chaîne d'inscription.

Le montant des frais de formation et les modalités de paiement vous seront communiqués par le Service de la Formation Continue de l'université Toulouse Jean-Jaurès.

Contacts au service de la Formation Continue Université Toulouse Jean-Jaurès :

Brigitte COM
Tél. : 05 61 50 47 97
com@univ-tlse2.fr

Annick PUZENAT
Tél. : 05 61 50 41 02
annick.puzenat@univ-tlse2.fr

Halima BOUHARAOUA
Reprise.etudes@univ-tlse2.fr